

L'OMS désigne un Centre National de Référence contre la grippe en Haïti

Le Laboratoire National de Santé Publique (LNSP) du Ministère de la Santé publique et de la Population (MSPP) vient d'être désigné Centre National de Référence pour le Système mondial de surveillance de la grippe et de riposte pour Haïti. L'annonce a été faite ce mardi 28 mai 2019 par le Programme mondial de lutte contre la grippe de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS).

Le Coordonnateur du Programme mondial de lutte contre la grippe de l'OMS, Dr Wenqing Zhang, par la même occasion, a remercié les autorités haïtiennes pour leur confiance, leur soutien et leur engagement envers le Système mondial de surveillance de la grippe et de riposte de l'OMS.

Pour sa part, le Directeur du LNSP, Dr Jacques Boncy s'est montré fier et a tenu à féliciter particulièrement le service de Biologie Moléculaire du LNSP dirigé par M. Ito Journal. « Nous tenons à saluer le travail du chef de service de biologie moléculaire, M. Ito Journal, et son équipe pour la qualité de leur travail. », a déclaré Dr Boncy suite à l'annonce de l'OMS.

En 2018, l'OPS/OMS avait dépêché une équipe en Haïti pour évaluer le processus de réalisation des tests Influenza par PCR en temps réel du service de biologie moléculaire du Laboratoire National de Santé Publique d'Haïti. Ce service avait obtenu un score de 95%.

Six éléments ont été pris en compte lors de cette évaluation du Diagnostic Moléculaire des Influenza. Il s'agit notamment des Procédures Opératoires Standards (SOP) disponibles pour la réalisation des tests, du Contrôle de Qualité et de l'Évaluation Externe de la Qualité, de la Gestion des échantillons et des réactifs, de la Maintenance des équipements et du délai de rendu des résultats.

Par rapport à ce score obtenu, le Programme mondial de lutte contre la grippe de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a donc désigné le LNSP comme laboratoire de référence pour la grippe pour Haïti. Le Laboratoire National va servir désormais de ressource technique pour les autorités nationales et de point de contact essentiel pour l'OMS sur les questions liées à la grippe.

Rôle des Centres Nationaux de Référence

Le Système mondial de surveillance de la grippe et de riposte compte aujourd'hui 144 Centres Nationaux de Référence dans les 117 États membres de l'OMS. Ces centres

doivent répondre à certaines conditions imposées par l'OPS/OMS. Ils doivent respecter les normes de sécurité biologique nationales et internationales applicables au traitement des virus grippaux, la réglementation nationale et internationale relative au transport des matières dangereuses lors de l'expédition d'échantillons cliniques et d'isolements de virus. Les CNR doivent aussi satisfaire aux exigences des normes de qualité nationales et internationales applicables ; participer à des programmes d'évaluation externe de la qualité mis à la disposition du Système mondial de surveillance de la grippe et de riposte et maintenir un haut niveau de compétence technique en participant à des formations dispensées.

Existant depuis plus de 65 ans, le Système mondial de surveillance de la grippe et de riposte est composé de centres collaborateurs de l'OMS et de centres nationaux de lutte contre la grippe travaillant de façon collaborative pour suivre les tendances saisonnières et les virus à potentiel pandémique. Cette structure est le pilier du système mondial d'alerte.

Selon l'OPS/OMS, la grippe reste l'un des plus grands défis mondiaux pour la santé publique. D'après les estimations, 1 milliard de cas, dont 3 et 5 millions de cas graves entraînant entre 290 000 et 650 000 décès respiratoires sont recensés chaque année.

Marie Ludie Monfort PAUL

Agent de communication LNSP